

L'Express

de Deux-Montagnes

AUTOMNE 2022

Mot du maire _____ 2

Aménagement
du territoire _____ 3-4

Gestion des eaux pluviales
et de l'eau potable _____ 5-6

Environnement et
développement durable _____ 7-9

Consommation
écoresponsable _____ 10

Réduction des gaz
à effet de serre _____ 11

Une ville
pour la famille _____ 12-13

Une ville sécuritaire _____ 14-15

Deux-Montagnes
vous informe _____ 16



VILLE DE DEUX-MONTAGNES





Chères citoyennes, chers citoyens,

Vous tenez entre vos mains une édition de l'Express à saveur environnementale. Les enjeux liés au réchauffement planétaire et au développement durable préoccupent de plus en plus les citoyens. Je juge opportun de faire le point sur les décisions prises aujourd'hui pour les générations futures. Je réitère l'importance que la Ville accorde à la protection de l'environnement et d'exprimer de quelle façon elle agit et compte agir à travers une vision claire et les gestes concrets qui en découlent.

Face à l'urgence climatique, nous avons le devoir en tant que municipalité de prendre des décisions qui réduiront notre empreinte écologique, et ce, à travers différentes sphères relevant du municipal, comme l'aménagement du territoire, les infrastructures, l'octroi des ressources, etc.

Ces décisions doivent être prises en priorisant le bien commun et doivent s'aligner aux grandes orientations des paliers gouvernementaux supérieurs. En matière d'environnement, le « nous » dépasse les limites de Deux-Montagnes pour s'étendre jusqu'où nos actions ont un impact. C'est le cas de la densification, par exemple, qui représente un enjeu pour l'ensemble des villes et dont les solutions doivent être envisagées dans une perspective régionale tout en tenant compte des caractéristiques des quartiers en changement.

En somme, les pages suivantes mettent en relief nos plus récentes et principales réalisations, de même que d'autres en cours d'implantation. Elles relatent nos mesures concrètes mises de l'avant pour adapter notre milieu de vie face aux changements climatiques, exprimant du même coup notre volonté D'AGIR en tant que municipalité, dans le respect de nos ressources et des besoins de la population. Comme indiqué dans la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* (initiée par l'Union des municipalités du Québec), à laquelle la Ville a adhéré par voie de résolution, les changements climatiques nécessitent des réponses locales et sollicitent une réponse partagée : nous faisons tous partie du problème, mais nous faisons également tous partie de la solution, décideurs, comme citoyennes et citoyens.

*Je vous souhaite une bonne lecture
et une bonne réflexion.*

Denis Martin, maire



Manon Robitaille
District du Grand-Moulin
450 473-2796, poste 301



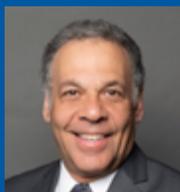
Erik Johnson
District du Lac
450 473-2796, poste 302



Micheline Groulx Stabile
District de l'Olympia
450 473-2796, poste 303



Frédéric Berthiaume
District de la Gare
450 473-2796, poste 304



Michel Mendes
District du Coteau
450 473-2796, poste 305



Margaret Lavallée
District du Golf
450 473-2796, poste 306

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DENSIFICATION POUR FREINER L'ÉTALEMENT URBAIN

Force est de constater qu'en matière de développement durable, le concept de densification urbaine rallie plus que jamais les différents acteurs de l'aménagement du territoire et surtout les environnementalistes.

Il faut comprendre que la densification urbaine réfère à la construction de nouvelles unités d'habitation à l'intérieur des quartiers existants, augmentant ainsi le nombre de logements dans un quartier. À *contrario*, construire des logements sur des milieux naturels ou agricoles, c'est ce qu'on appelle l'étalement urbain.

Il est par ailleurs indubitable que freiner l'étalement urbain est essentiel à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la préservation des milieux agricoles et boisés. En effet, l'étalement rime avec l'ajout de voitures sur les routes et le prolongement des déplacements automobiles souvent en solo.

Pour freiner l'étalement urbain au Québec, le gouvernement provincial donne des orientations de développement aux villes. Ces orientations percolent dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ce plan établit certaines cibles de densification que les villes de la CMM telles que Deux-Montagnes doivent suivre.

Densifier à proximité des gares et des principaux points de service de transport en commun est l'un des objectifs principaux du PMAD. C'est le concept de l'aire TOD (*Transit oriented development*). En d'autres mots, les villes disposant d'infrastructure de transport doivent chercher à intégrer un plus grand nombre d'unités d'habitations. Pour Deux-Montagnes, cela signifie que le secteur de l'aire TOD de la gare Grand-Moulin et le secteur de l'aire TOD de la gare Deux-Montagnes doivent chercher à atteindre une cible de 60 logements par hectare.

L'obligation de densifier ces deux aires est reçue par la Ville de Deux-Montagnes comme une opportunité d'améliorer le cadre bâti, d'insuffler un vent de fraîcheur à son centre-ville et de contrer la pénurie de logements. Densifier, c'est en effet dynamiser un secteur par la diversité de l'offre immobilière et par la multiplication des services de proximité qu'elle génère. C'est aussi permettre à un plus grand nombre de citoyens de délaisser leur voiture au quotidien, de transformer les habitudes de mobilité. Densifier harmonieusement, c'est contribuer à bâtir des communautés à l'échelle humaine où les saines habitudes de vie sont valorisées. ➤



ÉDIFICE MULTI LOGEMENT ENTOURÉ D'ARBRES MATURES, POSSÉDANT UN STATIONNEMENT INTÉRIEUR ET DES STATIONNEMENTS VÉGÉTALISÉS EN DEVANTURE.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une densification verte et réfléchie

Pour que le développement urbanistique contribue réellement à améliorer le milieu de vie, la Ville de Deux-Montagnes tient à préserver ses atouts, à combiner les forces actuelles à des éléments de modernité et de développement durable. Certains éléments seront même valorisés, comme les accès à l'eau, les voies cyclables, les espaces verts, etc. Le futur parc du Centenaire et l'aménagement du parc Armitage constituent de bons exemples d'amélioration de la qualité de vie en secteur densifié.

L'offre accrue de logements sociaux est aussi essentielle à l'abordabilité du logement. C'est la raison pour laquelle la Ville s'est impliquée pour le maintien et l'ajout de logements dans ses aires TOD par le biais de divers programmes.

La densification s'accompagne à Deux-Montagnes de mesures de verdissement, dont l'obligation de planter des arbres. Pour les édifices multilogements d'envergure, les stationnements doivent être en majeure partie intérieurs, tandis que les espaces de stationnements extérieurs sont limités et les aménagements doivent être végétalisés. Dans le cas où l'aménagement de nouveaux projets entraîne l'abattage d'arbre, il y a obligation de replanter sur le terrain ou ailleurs dans la Ville afin de maintenir la canopée deux-montagnaise.

Les consultations publiques menées à Deux-Montagnes en 2019 ont permis de connaître l'option de densification privilégiée par la majorité soit, une concentration de cette densification à proximité immédiate des stations de train et sur les artères structurantes, telles que le chemin d'Oka. Ce choix permet de préserver le caractère moins dense des quartiers plus éloignés des gares tout en respectant les paramètres urbanistiques établis par le gouvernement du Québec et la CMM.



LES STATIONNEMENTS VÉGÉTALISÉS CONTRIBUENT À LIMITER LES ÎLOTS DE CHALEUR.

MUR ANTIBRUIT

DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

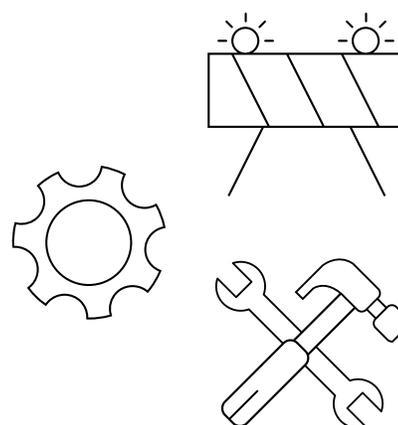
Les travaux de construction d'un nouveau mur antibruit en bordure de l'autoroute 640, en direction est, à Deux-Montagnes, sont maintenant débutés et sont prévus pour être parachevés en 2023.

À terme, le nouveau mur antibruit d'une longueur de 793 mètres et d'une hauteur moyenne de 5 mètres, permettra de diminuer le niveau sonore causé par la circulation routière et d'améliorer la qualité de vie des résidents du secteur.

Plus d'informations relatives à l'aménagement et à l'échéancier de construction sont ponctuellement diffusées sur le site Web de la Ville, sous l'onglet

INFO TRAVAUX

Ce projet est une collaboration entre la Ville et le ministère des Transports du Québec, qui assurera 50% des coûts d'environ 6 700 000\$.



GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE L'EAU POTABLE

COMPTEUR D'EAU :

MAINTENANT OBLIGATOIRE POUR LES NOUVELLES RÉSIDENCES FAMILIALES ISOLÉES

Un compteur d'eau est un appareil qui mesure et enregistre en continu le volume d'eau utilisé dans un immeuble.

Il faut savoir que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a pour objectif de diminuer de 20 % la quantité d'eau distribuée par personne, par rapport à 2015, et ce, pour l'ensemble de la province. Elle a également pour objectif d'assurer la pérennité des services d'eau potable en réalisant les investissements nécessaires au maintien des infrastructures et en éliminant graduellement les déficits d'entretien, lorsqu'ils existent.

Pour atteindre ces objectifs gouvernementaux à Deux-Montagnes, l'ensemble des bâtiments municipaux et des commerces du territoire auront leur compteur d'eau d'ici 2023. Quant aux bâtiments résidentiels, une récente modification au règlement numéro 1584 rend obligatoire l'installation d'un compteur d'eau pour toute nouvelle habitation unifamiliale isolée dont le permis de construction est délivré à compter du 15 août 2022. Les multifamiliales avaient déjà cette obligation.

C'est en ayant une meilleure connaissance de l'usage de l'eau que l'administration municipale pourra mieux planifier et répondre aux besoins de sa population.

Il est important de souligner que la Ville de Deux-Montagnes a accru de façon importante la recherche de fuite dans son réseau d'aqueduc. Le colmatage de ces fuites contribue également à diminuer la perte d'eau potable.



La population mondiale continue de croître avec pour corollaire un accroissement des besoins en eau potable. Un changement de nos habitudes s'avère indubitablement nécessaire. Sinon, selon les experts du Programme mondial des Nations unies, le monde devra faire face à un déficit hydrique global de 40 % dès 2030*.

Économiser l'eau et éviter son gaspillage est donc bien un acte écologique en faveur de la planète et de la vie qu'elle abrite.

* IL Y A URGENCE À GÉRER L'EAU DE FAÇON PLUS DURABLE, ALERTE UN NOUVEAU RAPPORT DES NATIONS UNIES (UNESCO.ORG)

PROJET DE DIMINUTION DES SURVERSES

En même temps qu'il faut chercher à diminuer la consommation d'eau potable, il faut également préserver l'intégrité écologique de nos cours d'eau.

Étant baignée par deux plans d'eau importants (la rivière des Mille Îles et le lac des Deux Montagnes), la Ville de Deux-Montagnes a mis en place un ambitieux projet de diminution des surverses.

Les surverses surviennent lorsqu'un réseau de collecte, comprenant la station de traitement et les ouvrages de surverses, reçoit un plus important volume d'eau que sa capacité de traitement et d'entreposage. Afin d'éviter des refoulements d'égouts et d'autres dommages, des surplus d'eau sont déversés sans traitement vers la rivière ou le lac. Il s'agit ici de débordements occasionnels qui sont signalés automatiquement au ministère de l'Environnement. Cela arrive majoritairement en temps de forte pluie et lors de la fonte des neiges. Les changements climatiques apportent par ailleurs des pluies abondantes, et sur une courte période, de façon plus fréquente.

Le projet consiste à l'installation de bassins de rétention et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales pour pallier l'augmentation des volumes d'eau, permettant de mieux contrôler les surplus d'eau. Il consiste également à séparer le réseau unitaire (pluvial et sanitaire combiné) dans certains secteurs ciblés de la ville.

De l'urbanisme créatif est un autre moyen de diminuer les répercussions des surverses et de diminuer les volumes d'eau à traiter. Cette réduction est possible en portant une attention particulière aux eaux de ruissellement. Il s'agit de l'eau de pluie qui ruissèle sur les pavés et se dirige directement dans les égouts.

La Ville exige, dans les nouveaux projets de construction de multilogements, des systèmes de rétention d'eau, des stationnements verts ou des tranchées infiltrantes. Ces types de systèmes atténuent également les îlots de chaleur et améliorent la qualité de l'air tout en rechargeant les nappes phréatiques. ➤



TOILETTE ÉCOLOGIQUE

NOUVELLE INSTALLATION AU PARC DONAT-LADOUCEUR!

Pour des espaces verts de plus en plus vert, une troisième toilette écologique a fait son apparition au parc Donat-Ladouceur cet été ! Celle-ci s'ajoute aux deux toilettes du même type installées en juillet 2021 dans les parcs Louis-Warren et Mikaël Kingsbury.

La Ville de Deux-Montagnes
a été innovante en étant l'une
des premières villes au Québec
à installer des toilettes écologiques
dans ses parcs.



Qu'est-ce qu'une toilette écologique?

- › Elles n'utilisent pas d'eau ni d'électricité.
- › Elles ne sont pas reliées au système d'égout.
- › Elles n'utilisent aucun produit chimique.
- › Les odeurs et les liquides sont éliminés par la cheminée et le composteur intégré, qui sont activés par la chaleur du soleil.
- › Elles ne rejettent aucune matière dans la nature.
- › Elles sont presque sans entretien.
- › Elles sont facilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite.



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT FAIT SON ARRIVÉE À DEUX-MONTAGNES

La Ville a procédé en août dernier à l'embauche d'une conseillère en environnement au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Il s'agit d'un nouveau poste à temps plein créé par la Ville dans son désir de poursuivre ses efforts de lutte aux changements climatiques. L'ajout de cette expertise s'avère nécessaire pour assurer le suivi des mesures concrètes mises de l'avant et pour proposer des alternatives afin de réduire l'empreinte écologique.

Seront sous la responsabilité de la nouvelle conseillère en environnement les dossiers liés à l'arboriculture, la gestion des travaux dans les berges, la gestion des matières résiduelles, le contrôle de l'herbe à poux et des pesticides, pour ne nommer que ceux-ci.

Son arrivée représente un grand pas de plus pour générer des effets positifs sur le climat et démontre que la Ville de Deux-Montagnes fait véritablement de l'environnement une priorité.

LA POLITIQUE DE L'ARBRE MAINTENANT INTÉGRÉE À LA RÉGLEMENTATION DE LA VILLE

La politique de l'arbre adoptée en juin 2020 est maintenant intégrée à la réglementation de la Ville, plus précisément à travers le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et celui portant sur les permis et certificats. De ce fait, la Ville se donne les moyens de mieux régir diverses actions concernant les arbres qui se trouvent sur le territoire, toujours dans l'objectif de préserver, voire d'améliorer la canopée deux-montagnaise.

Au plan d'urbanisme, on y retrouve les **trois grandes orientations de la politique**, laquelle vise la préservation et la consolidation des arbres sur le domaine public (orientation 1) et sur le domaine privé (orientation 2), ainsi que l'augmentation du capital arboricole de Deux-Montagnes (orientation 3).

Également, des normes ont été ajoutées au règlement de zonage afin de mieux encadrer l'abattage. Le règlement sur les permis et certificats fait maintenant état de la nécessité d'obtenir un permis pour de l'abattage dans des situations précises se retrouvant maintenant au règlement de zonage.

Compensations pour abattage d'arbres

Des compensations de 1 000 \$ par arbre abattu dont le tronc mesure moins de 15 cm (et 10 \$ pour chaque centimètre de diamètre additionnel) seront exigées et versées dans un fonds réservé pour la plantation. Cette compensation ne s'applique pas aux arbres malades.

On peut consulter la politique de l'arbre sur le site Web de la Ville sous l'onglet **PUBLICATIONS / POLITIQUES MUNICIPALES**

PLANTATION D'ARBRES

On le sait, les bienfaits des arbres en milieu urbain sont nombreux, notamment celui de limiter les îlots de chaleur. Chaque année, la ville contribue au verdissement du territoire en plantant des arbres choisis selon des caractéristiques spécifiques (diversité, caractérisation des sites de plantation, etc.) afin d'augmenter la biodiversité et de permettre aux arbres de demeurer en santé. **Depuis les six dernières années, pas moins de 500 arbres ont été plantés à travers la Ville** dont un peu plus d'une centaine en vertu du programme *Une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*.



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA VILLE EN DÉMARCHE POUR ACQUÉRIR ET PROTÉGER UN VASTE TERRAIN BOISÉ

La Ville de Deux-Montagnes a entrepris depuis deux ans des démarches auprès de CDPQ Infra/REM afin d'acquérir un immense terrain boisé de 6,6 hectares adjacent à la gare Deux-Montagnes.

Cette acquisition permettra d'assurer la protection d'un boisé de grande valeur écologique. La Ville s'est en effet déjà engagée à le conserver et à en faire une aire protégée. En ajoutant ces 6,6 hectares aux 8,14 hectares de la Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine, c'est 14,74 hectares de nature protégée que l'on obtient en plein cœur de la Ville !

« L'acquisition de ce boisé est un autre geste concret qui démontre que nous accordons beaucoup d'importance au patrimoine forestier et aux milieux naturels. Elle témoigne avant tout de notre volonté de développer la vision urbanistique dans une perspective durable. »

- Denis Martin, maire de Deux-Montagnes.

À propos de la Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine

Saviez-vous que la Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine a été la toute première réserve naturelle appartenant à une municipalité ? C'est en janvier 2013 qu'elle a été reconnue comme telle par le gouvernement du Québec.

Cette reconnaissance permet d'assurer le maintien de ses caractéristiques naturelles exceptionnelles. Composée d'une zone boisée et d'un marais à typha, la réserve abrite une importante diversité faunique et floristique. La zone boisée est une vieille forêt feuillue qui sert de refuge à des plantes susceptibles d'être menacées ou vulnérables au Québec. On y retrouve des frênes noirs, des frênes rouges, des hêtres à grandes feuilles, des tilleuls d'Amérique et des ormes rouges. Certains érables à sucre ont même été évalués à 225 ans, fait rare dans une forêt péri-urbaine.

La faune est également riche en espèces animales. Des buses à épaulettes, des cardinaux, des geais bleus, des mésanges à tête noire, des canards branchus et canards colverts, différentes sortes de pics, des couleuvres brunes, des tamias, des écureuils et des lièvres d'Amérique y vivent. ➤

Cet espace vert contribue hautement à la qualité de vie deux-montagnaise !

 **BOULEVARD DEUX-MONTAGNES
À PROXIMITÉ DE LA GARE**



L'organisme à but non lucratif
Les Amis du Boisé de Deux-Montagnes
a pour principal but de préserver les milieux naturels du boisé de Deux-Montagnes. Chaque printemps, le groupe de citoyens bénévoles organise une corvée de nettoyage à laquelle toute la population est conviée.

WWW.LESAMISDUBOISE.CA



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

FUTUR PARC DU CENTENAIRE

LA NATURALISATION DE LA BERGE ET SES BIENFAITS

Renaturaliser la berge et offrir un accès supplémentaire à l'eau sont parmi les principaux objectifs du futur parc du Centenaire qui sera aménagé 2022-2023 sur la rue de la Légion. Il est d'ailleurs prévu d'y aménager des accès pour petites embarcations (kayak, planches, canots, etc.) par l'intermédiaire de quais et passerelles.

La Ville a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue de renaturaliser la berge dans ce secteur. La berge bétonnée adjacente à la Légion cédera donc la place à une berge naturalisée composée d'enrochement et de plantes indigènes.

Parmi les bienfaits pour l'écosystème aquatique, soulignons la réduction de la propagation des algues pouvant être néfastes au cours d'eau. Les aménagements durables profiteront également à toute la population puisqu'ils offriront un milieu de vie vert et dynamique, qui encouragera la pratique d'activités extérieures et renforcera l'offre récréotouristique.

Pour en apprendre plus sur le parc du Centenaire :

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/TERRITOIRE/PARCS-ET-ESPACES-VERTS

Suivi de l'aménagement du parc du Centenaire

Les autorisations ministérielles sont en cours et certains travaux débuteront dès cet automne.



COLLECTE DU RECYCLAGE CONTINUONS D'AMÉLIORER NOTRE PERFORMANCE

La collecte des matières recyclables s'est grandement améliorée depuis le déploiement du bac bleu. L'uniformisation de la couleur du bac visait d'ailleurs à réduire le risque que le contenu du mauvais bac se retrouve parmi les matières recyclables.

Un plus grand nombre de matières recyclables prend maintenant le chemin du centre de tri chaque mois. La Ville s'est même vue décerner le prix « amélioration de la performance » par Tricentris il y a 2 ans.

DEUX-MONTAGNES *Ville amie des monarches*

Par la conservation de l'asclépiade dans ses aménagements paysagers, la Ville contribue à la sauvegarde des papillons monarches. Cette plante est essentielle à leur survie, s'agissant de la seule espèce dont peuvent se nourrir les chenilles des monarches et sur laquelle les femelles pondent leurs œufs.

En plus de cette variété, diverses plantations ont été intégrées dans les aménagements paysagers de la Ville pour attirer les insectes pollinisateurs tout au long de la saison estivale. Non seulement le nectar et le pollen des fleurs nourrissent plusieurs insectes, dont les papillons et les abeilles, la production de fruits et légumes est également favorisée par la pollinisation des fleurs.

Comment attirer les insectes pollinisateurs?

- Cultivez des plantes nectarifères dans le potager (en pots et en pleine terre), comme la sauge, la monarde, la rudbeckie, l'achillée, l'aster, le zinnia, la lavande, la menthe, la ciboulette, etc.
- Assurez-vous d'avoir de la diversité de végétaux qui fleurira à divers moments au courant de la saison.
- Intégrez des espèces indigènes, car leurs fleurs sont généralement riches en nectar et en pollen.
- Plantez quelques fleurs en pot si vous cultivez vos légumes sur votre patio ou votre balcon.
- Laissez fleurir quelques fines herbes sans néanmoins compromettre votre récolte de feuilles comestibles.

SOURCE : ESPACE POUR LA VIE

Rappelons qu'en novembre 2021, la Ville a reçu la certification *Ville amie des monarches* de la Fondation David Suzuki.



CONSOMMATION ÉCORESPONSABLE

PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME AU GRENIER POPULAIRE

DES MEUBLES DÉTOURNÉS DES SITES D'ENFOUISSEMENT

Les Deux-Montagnais peuvent maintenant profiter d'un service gratuit de ramassage de meubles et d'électroménagers à domicile afin de donner une 2^e vie au mobilier en bon état dont ils souhaitent se départir.

En juin dernier, un partenariat a été signé entre la Ville et l'organisme à but non lucratif *Au Grenier populaire*. Puisqu'il est parfois difficile d'aller porter soi-même certains gros meubles dans un centre de dons, cette entente permet de faire don de mobiliers usagés qui se seraient potentiellement retrouvés dans des sites d'enfouissements.

« Faire appel Au Grenier populaire, c'est contribuer à valoriser l'insertion sociale et c'est encourager la consommation écoresponsable », se réjouit le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin.

Pour plus d'informations, notamment sur la procédure de cueillette, visitez le WWW.GRENIERPOPULAIRE.COM



ÉCLAIRAGE À DEL

Depuis environ cinq ans, la Ville procède graduellement à la conversion de luminaires de rue vers la technologie aux diodes électroluminescentes (DEL). Ce type d'éclairage, déjà en place dans certains lieux ciblés, permet d'augmenter la visibilité et, par le fait même, la sécurité de la population. Il a également un impact significatif sur la consommation énergétique de la Ville, grâce entre autres à son fort potentiel de longévité.

On retrouve l'éclairage à DEL notamment à la traverse piétonnière du parc Moir, dans le stationnement de la cour municipale, à la traverse cyclable de la 20^e Avenue, ainsi que dans plusieurs rues de la ville.

Les lumières intérieures des bâtiments municipaux sont aussi progressivement converties à l'éclairage DEL, comme c'est le cas à l'aréna Olympia, à la cour municipale et à la bibliothèque.

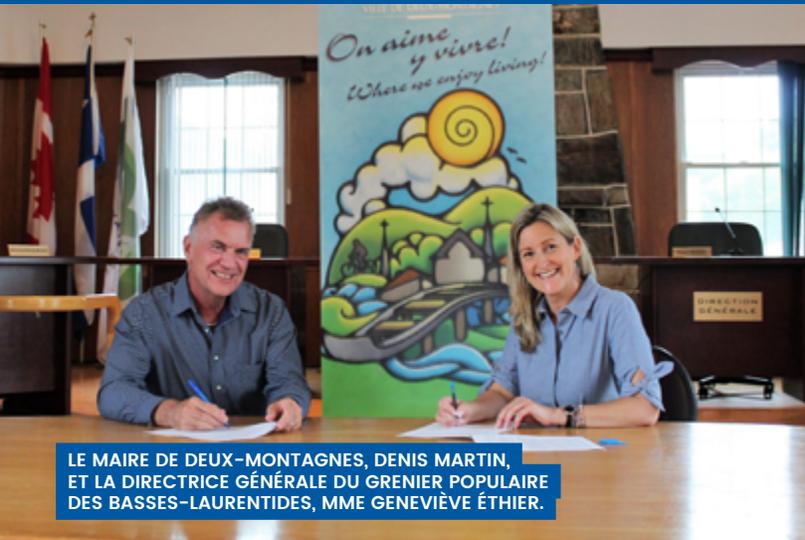
Au Grenier populaire est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'accompagner et de former des individus en difficulté en vue de les intégrer au marché du travail. Les consommateurs écoresponsables sont invités à fréquenter le magasin de l'organisme situé au 217, rue Saint-Laurent, à Saint-Eustache.



DES BÂTIMENTS PLUS ÉCOÉNERGÉTIQUES

Dans le cadre de son plan de maintien d'actifs, la Ville a apporté plusieurs rénovations au fil des dernières années à ses édifices municipaux dans le but de les rendre plus écoénergétiques. En guise d'exemple, les murs de la Petite école jaune, ont été entièrement isolés et toutes les fenêtres sont maintenant certifiées écoénergétiques. Les fenêtres de l'hôtel de ville, autre bâtiment patrimonial, ont connu la même modernisation l'an dernier.

La Ville s'engage à poursuivre ses investissements progressifs pour une meilleure efficacité énergétique de ses bâtiments, et ce, de manière rentable et durable.



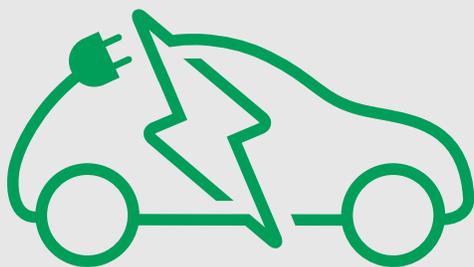
LE MAIRE DE DEUX-MONTAGNES, DENIS MARTIN, ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES, MME GENEVIÈVE ÉTHIER.

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

VÉHICULES MUNICIPAUX

LA VILLE POURSUIT SON VIRAGE ÉLECTRIQUE

Deux-Montagnes continue ses engagements pour la lutte contre les changements climatiques en suivant notamment son plan de remplacement graduel de ses véhicules à essence pour des véhicules électriques. La flotte de la Ville compte actuellement cinq voitures zéro émission, utilisées comme premier véhicule par les Services des travaux publics, du génie, de l'urbanisme et environnement, ainsi que par l'équipe de prévention du Service incendie. Deux véhicules sont en attente de livraison (le milieu municipal n'échappe pas aux longs délais des constructeurs automobiles!).



BON À SAVOIR

La voiture électrique émet jusqu'à 80 % moins de gaz à effet de serre sur un cycle de vie d'environ 300 000 kilomètres!

SOURCE: HYDRO QUÉBEC



BIENTÔT à Deux-Montagnes

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE BORNE DE RECHARGE À DOMICILE

Afin d'encourager l'achat de véhicules électriques par les citoyens, la Ville de Deux-Montagnes annonce la mise en place dès cet automne d'un programme d'aide financière pour l'achat d'une borne de recharge électrique à usage résidentiel. Ainsi, les Deux-Montagnais qui feront l'acquisition d'une borne de recharge électrique résidentielle recevront un montant de 100 \$ s'ils en font la demande et s'ils respectent les critères d'admissibilité. Cette subvention s'ajoute à celle déjà offerte par le gouvernement du Québec.

Tous les détails du programme et le formulaire de demande d'aide financière se trouveront en ligne très prochainement.

Les citoyens sont invités à s'abonner à l'infolettre afin de ne rien manquer des actualités de la Ville!

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/INFOLETTRE

LE SAVIEZ-VOUS?

Au cours des dernières années, le système de réfrigération de la glace à l'aréna Olympia a connu une modernisation, passant d'un fonctionnement au gaz fréon à un système au gaz carbonique (CO₂), bien plus écologique.

Quand qualité de la glace rime avec qualité de l'air!

Dans la même foulée, l'ancienne surfaceuse à glace fonctionnant au propane a été remplacée par une surfaceuse électrique de marque Engo, améliorant grandement la qualité de l'air à l'aréna. Ce type de véhicule permet également de diminuer les frais liés à son entretien et à la ventilation du bâtiment.



UNE VILLE POUR LA FAMILLE

BIBLIOTHÈQUE

ANNULATION DES FRAIS DE RETARD SUR LES DOCUMENTS JEUNESSE

Dans le but d'encourager le goût de la lecture et l'acquisition de compétences littéraires chez les enfants, la Ville de Deux-Montagnes s'est jointe au mouvement mondial « Fine Free Library » en abolissant, en juin dernier, les frais de retard sur les documents empruntés avec une carte d'abonnement pour enfant. De plus, toute la clientèle se verra exemptée de pénalités lorsque leurs réservations ou prêts entre bibliothèques ne seront pas réclamés.

Cette décision améliore l'accès à l'information et, surtout, retire la barrière à la fréquentation de la bibliothèque qu'avaient certaines familles en raison des frais de retard.

Pour encourager le retour des documents

Malgré l'abolition des frais de retard pour les enfants de 0 à 13 ans, des mesures sont prises pour inciter les citoyens à retourner leurs prêts. La procédure déjà établie pour tous les usagers reste la même, c'est-à-dire que des avis sont envoyés à l'abonné après 7, 14 et 42 jours de retard. Au 70^e jour, le document est considéré comme perdu et une facture est envoyée.

Également, les dossiers des abonnés de 13 ans et moins seront maintenant suspendus 21 jours après l'expiration du prêt. De nouveaux livres ne pourront être empruntés, tant que ceux en retard ne seront pas retournés ou renouvelés.

UNE NAISSANCE, UN LIVRE, UN ENVIRONNEMENT SAIN

Vous êtes parents d'un enfant de moins d'un an ? Abonnez votre poupon à la bibliothèque pour recevoir une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, des suggestions de lecture et d'autres belles surprises ! En prime, vous aurez le choix entre recevoir un arbre (ou en faire planter un dans un parc de la Ville) ou obtenir une subvention d'un maximum de 100 \$ à l'achat de couches réutilisables. >



Toute l'information sur ce programme se trouve sur le site Web de la Ville sous l'onglet :

SERVICES MUNICIPAUX / SERVICES AUX CITOYENS



UNE VILLE POUR LA FAMILLE

À L'AGENDA



🕒 DIMANCHE 4 DÉCEMBRE EN APRÈS-MIDI

Événement par excellence pour marquer le début du temps des Fêtes et faire briller les yeux des enfants !

Plus de détails à venir.



📍 PARC OLYMPIA 🕒 SAMEDI 4 FÉVRIER EN SOIRÉE

Un rendez-vous familial à ne pas manquer pour profiter des nombreuses joies de l'hiver !



Suivez la page Facebook et abonnez-vous à l'infolettre de la Ville pour recevoir tous les détails des événements à venir, dont le trajet qu'empruntera le père Noël !

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/INFOLETTRE



RETOUR SUR UN ÉTÉ ANIMÉ !

La ville a connu un été pétillant grâce, entre autres, aux animations dans les parcs, aux soirées cinéma en plein air et à la programmation gratuite d'activités sportives offertes tout au long de la saison estivale !



DEUX-MONTAGNES EN FÊTE

Après 2 ans de pandémie, le retour de Deux-Montagnes en fête, le 20 août dernier, était très attendu ! L'événement annuel, qui se tient sur le chemin d'Oka, a permis aux citoyens de mieux découvrir les activités et services offerts dans leur ville.



LA COURSE DE LA FAMILLE *Un franc succès !*

Le 10 juillet dernier avait lieu la Course de la famille. L'événement a connu un franc succès, avec pas moins de 600 coureurs inscrits !



LES ÉLUS(E) ÉTAIENT À LA LIGNE D'ARRIVÉE POUR DONNER DES MÉDAILLES AUX COUREURS.

UNE VILLE SÉCURITAIRE

RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES (RPLDM)

AVIS AUX ADAPTES DU CYCLOMOTEUR : ATTENTION AU BRUIT

Le cyclomoteur est très populaire auprès des jeunes, notamment pour l'autonomie qu'il apporte. Pour certains, c'est plus qu'un moyen de transport. C'est un mode de vie. C'est une passion souvent partagée en groupe. Leur utilisation entraîne toutefois certaines préoccupations au sein de la population, notamment liées à la vitesse, au non-respect des arrêts obligatoires et aux modifications du système d'échappement. Dans cette édition consacrée à l'environnement, la Régie de police souhaite sensibiliser les propriétaires de cyclomoteurs (scooters) au bruit occasionné par leur engin, qui constitue un irritant majeur pour le voisinage.

Ce que dit la loi

Voici quelques articles du Code de la sécurité routière en lien avec la modification du système d'échappement.

- **213.** Tout équipement doit être tenu constamment en bon état de fonctionnement.
- **258.** Tout véhicule automobile doit être muni d'un système d'échappement conforme aux normes établies par règlement.
- **260.** Nul ne peut effectuer ou faire effectuer sur un véhicule automobile une opération permettant de supprimer ou de réduire l'efficacité du système d'échappement de ce véhicule.

Les peines applicables pour ces articles varient de 60 \$ à 200 \$, sans compter les frais judiciaires qui s'ajoutent à ces montants.

« DANS MA RUE » RESPECTONS LA LIMITE DE VITESSE

La campagne de sensibilisation au partage de la route **Jesuiscourtois.com**, lancée en juillet 2019, était de retour cet été avec le projet « Dans ma rue », visant à attirer l'attention des automobilistes sur la limite de vitesse permise dans les quartiers résidentiels.

Le sympathique personnage de Joe Latraverse a ainsi repris du service à travers de petites pancartes colorées installées en bordure de rue et sur les terrains privés des propriétaires souhaitant voir une diminution de la vitesse dans leur secteur. Sur un total de près de 500 pancartes installées, plus de 170 le furent sur le territoire de Deux-Montagnes.

La Régie de police du lac des Deux-Montagnes remercie les citoyens pour leur contribution à cette campagne et pour leur volonté d'améliorer la sécurité routière!



Équipements obligatoires pour scooters

- Un phare blanc à l'avant.
- Un feu rouge à l'arrière.
- Deux feux de changement de direction, blancs ou jaunes, à l'avant et deux feux de changement de direction, rouges ou jaunes, à l'arrière.
- Un feu de freinage rouge à l'arrière.
- Deux réflecteurs jaunes, dont un placé de chaque côté, à la même hauteur, le plus près possible de l'avant
- Deux réflecteurs rouges, dont un placé de chaque côté, à la même hauteur, le plus près possible de l'arrière.

Prévu à l'article 230 du Code de la sécurité routière pour une peine de 100 \$ en plus des frais judiciaires.

En somme, sensibilisons les propriétaires de cyclomoteur (et leurs parents dans certains cas) à veiller à la conformité de leur véhicule et à l'importance de conserver le système d'échappement d'origine (pour un environnement sonore plus agréable).



Il en encore temps d'obtenir la vôtre en communiquant avec la Régie de police au 450 473-4686, poste 273.

UNE VILLE SÉCURITAIRE

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES/SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

ASSURANCE INCENDIE : UNE NOTE PRESQUE PARFAITE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL

Le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac a obtenu une note quasi parfaite par le Service d'inspection des assureurs incendie MD (SIAI), lequel a procédé en cours d'année à une réévaluation de la protection contre les incendies et de ses classements d'assurance pour le territoire.

Cette réévaluation du classement d'assurance incendie pour Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac a été réalisée à la demande du Service de sécurité incendie, de manière à refléter les investissements importants effectués pour sa modernisation : mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle de pompiers à temps plein, construction d'une nouvelle caserne et achat d'un véhicule autopompe.



Une bonne nouvelle pour les citoyens de Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour qui les résultats concluants de cette étude pourraient se traduire par une réduction de leurs primes d'assurances !

PRÉPARER SA TROUSSE D'URGENCE EN CAS DE SINISTRE OU DE CATASTROPHE NATURELLE

En tant que responsable de la sécurité civile, le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac rappelle à la population l'importance de préparer sa trousse d'urgence pour la maison (sac à dos ou bac).

Cette trousse doit contenir les articles nécessaires pour permettre à la famille de subsister pendant les trois premiers jours d'un sinistre. Elle doit être placée dans un endroit facilement accessible et son contenu doit être vérifié chaque année. Par exemple, les piles et les réserves d'eau doivent être remplacées au besoin, ainsi que les aliments périmés.

Voici les sept articles essentiels que doit contenir la trousse d'urgence :

- Eau potable (SIX LITRES PAR PERSONNE)
- Nourriture non périssable (POUR AU MOINS TROIS JOURS)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles (PILES DE RECHANGE)
- Lampe frontale ou de poche (PILES DE RECHANGE) ou lampe à manivelle
- Briquet ou allumettes et chandelles
- Trousse de premiers soins : antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Faire son plan familial d'urgence

En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver. Chacun est donc le premier responsable de sa sécurité. La meilleure façon d'être préparé est d'élaborer un plan familial d'urgence :

- Avoir en tout temps une trousse d'urgence.
- Avoir une liste des coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence (MEMBRES DE LA FAMILLE, GARDERIE, ÉCOLE, MUNICIPALITÉ, ETC.).
- Faire le plan d'évacuation de sa maison (INFO : WWW.QUEBEC.CA/SECURITE-SITUATIONS-URGENCE/SECURITE-INCENDIE).
- Savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz (S'IL Y A LIEU).
- Prévoir un itinéraire (ET UN 2^E TRAJET) pour quitter le quartier en cas d'évacuation.
- Faire l'inventaire de ses biens (AVEC PREUVES D'ACHAT, PHOTOS OU BANDES VIDÉO) et conserver ces documents à l'extérieur, en lieu sûr (AU BUREAU PAR EXEMPLE).
- Vérifier sa couverture d'assurance habitation (DOMMAGES CAUSÉS PAR DES CATASTROPHES NATURELLES).





DEUX-MONTAGNES *vous informe*



Le cahier de la programmation des loisirs, bibliothèque, culture et vie communautaire est devenu le **Cultivez DEUX-MONTAGNES!**

Pourquoi cette nouvelle identité?

- Parce que cultiver, c'est nourrir (son corps et son esprit, par exemple), **se livrer avec plaisir** à (son sport favori, entre autres), **perfectionner** (ses passions, sa lecture), **entretenir** (sa relation avec sa ville par les activités qu'elle propose) et **y développer** (son sentiment d'appartenance)...

Toutes les raisons sont bonnes de cultiver Deux-Montagnes!

Par souci écologique, ce cahier diffusé quatre fois par année, ne sera plus distribué aux portes, comme c'était le cas avant la pandémie. On le trouve en ligne en page d'accueil et à la page dédiée aux loisirs :

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/LOISIRS

À noter : des versions imprimées seront tout de même disponibles à l'hôtel de ville, au Service des loisirs et à la bibliothèque.

COLLECTE DES GROS REBUTS ÉVITONS LA POLLUTION VISUELLE!

La Ville tient à rappeler qu'il est important de respecter l'horaire des différentes collectes, spécialement celle des gros rebuts. Un fauteuil troué et une piscine démantelée mis en bordure de rue une semaine avant la date de ramassage, c'est visuellement nuisant!

La réglementation municipale stipule que les encombrants doivent être placés en bordure de rue, sur les terrains privés, à compter de 19 h la veille de la collecte et au plus tard à 7 h le jour même. Quiconque contrevient à ce règlement est passible d'une amende allant de 100 \$ à 1 000 \$ (jusqu'à 2 000 \$ pour une personne morale).

Horaire

La collecte des gros rebuts a lieu tous les 3^e jeudis du mois entre 7 h et 18 h, dans tous les secteurs. Une collecte supplémentaire est prévue en période de déménagement (juillet).

Attention!

Les grandes boîtes de carton et les matériaux de rénovation/débris de démolition ne sont

PAS DES GROS REBUTS!

CARTON ET MATÉRIAUX DE RÉNOVATIONS / DÉBRIS DE DÉMOLICTIONS

Les gros rebuts étant destinés à l'enfouissement, **le carton n'est pas ramassé lors de cette collecte.** Les citoyens sont invités à plier ou couper leurs boîtes afin qu'elles puissent aller au bac bleu. Deux conteneurs à carton sont aussi accessibles au bout de la rue Gaétan Labrèche (au bout du stationnement de la gare Deux-Montagnes, derrière l'aréna et la Régie de police). Les boîtes doivent être démontées.

Quant aux matériaux de rénovation et aux débris de démolition, il s'agit plutôt de **matériaux secs**. Les citoyens peuvent s'en départir au garage municipal pendant les heures d'ouverture. Des frais sont applicables (12 \$ par verge cube), payables au comptoir des Travaux publics.

Pour consulter l'horaire des collectes ou pour plus d'informations sur les matériaux acceptés ou refusés lors des différentes collectes spéciales :

WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA/COLLECTES

Avant de placer un encombrant en bordure de rue, il faut s'assurer qu'il n'est pas réutilisable, recyclable ou valorisable par des organismes de bienfaisance!

COLLECTES DES FEUILLES MORTES

- 🕒 Les vendredis, dans tous les secteurs, DU 28 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE.

Rappel

Les feuilles mortes doivent être entassées dans des **sacs de papier uniquement**. Les sacs de plastique ne sont plus autorisés, même ceux faits de plastique biodégradable.

